



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 3 avril 2023

Fixation des taux de fiscalité directe locale

DÉLIBÉRATION**N° 2023-053**

En exercice : 38
Titulaires présents : 28
Suppléant : 1
Pouvoirs : 6
Absents : 2
Excusé : 1
Nombre de votants : 35

Le trois avril de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Sébastien RICHARDOT secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	E		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI, mais par l'État. La compensation de la perte de la Taxe d'Habitation pour les EPCI est désormais assurée par la TVA nationale.

Pour rappel, par délibération du 8 avril 2019, le Conseil communautaire avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 11.16 %
- TFPB : 2.68 %
- TFPNB : 2.24 %
- CFE : 23.75 %

Ces taux ont été reconduits à l'identique depuis cette date.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

Objet

Fixation des taux de fiscalité directe locale

Délibération n°2023

053

Page 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230403-D2023_053B-DE

Berger
Levrault

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **FIXE** les taux d'imposition en 2023 à :
 - TH : 11.16 %
 - TFPB : 2.68 %
 - TFPNB : 2.24 %
 - CFE : 23.75 %

- **CHARGE** Monsieur le Président de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux par le biais de l'Etat 1259 FPU.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

